



Une recommandation et un lexique en ligne, sur le site du Conseil de déontologie journalistique

Lors de sa dernière réunion plénière, le Conseil de déontologie journalistique (CDJ) a adopté une nouvelle recommandation destinée à baliser le travail des rédactions sur les sujets relatifs aux personnes étrangères ou d'origine étrangère et aux thématiques qui y sont associées. Le CDJ a ainsi mis à jour les recommandations qui avaient été adoptées en 1994 par l'AGJPB et un groupe de travail Médias et migrants alors réuni par le Centre pour l'égalité des chances (aujourd'hui UNIA).

Conçue dans un but pratique, la recommandation reformulée et réactualisée se double en outre d'un lexique qui reprend les termes qui font, dans ces matières, l'objet des confusions les plus fréquentes (différences par exemple entre illégal, immigré, migrant,...). Consultable en ligne à partir du site du CDJ, ce lexique sera régulièrement mis à jour.

Ces outils, destinés dans un premier temps aux journalistes, pourraient s'avérer utiles à un public bien plus large : étudiants en école sociale, formateurs, chargés de communication dans l'associatif, etc.

La recommandation et le lexique sont disponibles [ici](#).

Les deux textes ont fait également l'objet d'une publication papier dans la collection Carnet de la déontologie, le 9ème du genre.